



Féchy, le 8 juin 2018

**CONSEIL GENERAL
FECHY**

Rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis no 3/2018 relatif au remplacement et à la mise en conformité de la ventilation de l'auberge

Au Conseil général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission composée de :

- M. Riccardo de Filippo, Président
- Mmes Sylvie Bonnabry et Marguerite Pilloud
- MM. Mathias Baumgartner, Albert Caillat et Michaël Evesque

a rencontré le 30 mai écoulé, à la salle de conférences de l'administration communale, le Syndic, Monsieur Andreas Meyer, et la municipale des bâtiments, Madame Francine Dupuis, au sujet du remplacement et de la mise en conformité de la ventilation de l'auberge.

La commission les remercie de ses renseignements et de l'envoi des devis.

Suite à la réception et à l'étude de ces documents, la commission s'est réunie à nouveau le 7 juin pour établir son rapport.

Nous relevons que la validité des offres est de trois mois et recommandons à la Municipalité de signer ces documents dans les délais afin de pouvoir bénéficier des conditions actuelles de prix et respecter le budget fixé.

Dans les devis fournis, nous constatons que certains travaux ne sont pas compris (travaux de maçonnerie, rhabillage, peinture, électricité, étanchéité, tous travaux de percement, ainsi que tout ce qui n'est pas mentionné dans les offres).

Il est donc très important de tenir compte de l'enveloppe financière supplémentaire.

Les hottes de ventilation ne sont pas réglementaires.

Lors d'une inspection de l'ECA, il a été constaté que certains clapets coupe-feu ont été mis hors service afin de ne pas mettre à l'arrêt l'installation et ceci représente un réel risque en cas d'incendie dans l'auberge.

Il a été constaté que les odeurs de la cuisine remontent dans la grande salle.

Il est souligné que, pour éviter toute coupure des installations suite à une casse mécanique, l'échange de l'ensemble des installations est conseillé afin de garantir à l'avenir une installation saine et fiable.

Nous relevons qu'il ne s'agit pas seulement de changer la ventilation mais qu'il sera profité de faire de la récupération d'énergie.

Par cette opération, environ Fr. 3'000.-/an de frais de gaz seront économisés.

La récupération de chauffage pourrait aller jusqu'à 80%.

D'ici quelques années, cette récupération sera obligatoire dans tout nouveau bâtiment.

Sur le principe, la commission est acquise à ces travaux de changement de ventilation et elle a compris que si ces travaux ne se font pas il y a danger.

La Municipalité estime à deux semaines la durée des travaux mais nous redoutons que les délais ne puissent pas être tenus en raison d'imprévus.

La Municipalité devra planifier la fermeture de l'auberge d'entente avec M. Marc Salengros.

D'autre part, il faut que la commune soit protégée en cas de réclamation de l'aubergiste si les travaux ne se font pas dans les délais fixés.

Elle devrait avoir un engagement écrit de l'entreprise.

Il a été relevé que les travaux auraient dû être faits déjà en 2015 aussi nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de les précipiter mais de bien les coordonner avec les vacances de l'aubergiste fixées par lui.

Compte tenu des renseignements que nous avons à ce jour, la planification n'est pas encore effectuée.

Nous suggérons vivement de choisir le devis de l'entreprise locale qui est déjà chargée de la maintenance.

Au vu de ces explications, la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis no 3/2018.

Pour la commission ad'hoc

Le Président



Les membres

